

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 1 / 10

N° de version 4

FR FR 0000000001

1

**01 Section 1: Identification de la substance /
préparation et de la société / entreprise**

Identificateur de produit

FIXOPRIM BLANC 12,5 L

D140-0042 2125

50238940

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
et utilisations déconseillées**

Utilisation appropriée

Peintures Batiment et Accessoires

Article client n°

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de
sécurité**

Relius France S.A.S.

Rue Michael Faraday, B.P. 44

67542 Ostwald

France

adresse E-Mail

Product-Safety-Coatings@basf.com

numéro de téléphone d'urgence

+33 3 44 77 77 77

N° de tél. d'urgence ORFILA

33 1 45 42 59 59

02 Section 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

This preparation is not classified as dangerous according to
Directive 67/548/EEC or Directive 1999/45/EC.

Éléments d'étiquetage

According to Directive 67/548/EEC respectively 1999/45/EC (Annex
V, Section A and B)

Préparation non classée.

Autres dangers

**03 Section 3: Composition / informations sur les
composants**

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 2 / 10

N° de version 4

FR FR 00000000001

2

Substances

non applicable

Mélanges

Caractérisation chimique

solution aqueuse, charges, pigment

Composants dangereux

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Néant

Composants dangereux

conformément à la directive 1999/45/CE

Néant

04 Section 4: Premiers secours

Description des premiers secours

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Après inhalation

Amener la personne hors de la zone de danger. La garder au chaud et au repos, et faire appel à un médecin.

Après contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon, rincer abondamment. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact. Maintenir les paupières écartées et rincer abondamment à l'eau claire et propre ou avec une solution de rinçage oculaire spéciale et faire appel à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 3 / 10

N° de version 4

FR FR 0000000001

3

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles.

05 Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés

Mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, eau pulvérisée.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité
Eau en jet

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques sérieux pour la santé.

Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection

Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.

Indications complémentaires

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

06 Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 4 / 10

N° de version 4

FR FR 00000000001

4

Contenir et retenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer dans des fûts appropriés en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur. Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Référence à d'autres sections

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

07 Section 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre lors de la manipulation

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Éviter l'inhalation des poussières de ponçage.

Il est interdit de fumer, de manger et de boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les mesures de protection individuelle décrites au paragraphe 8.

Protection contre l'incendie et les explosions

Conserver l'emballage bien fermé et à l'abri de l'humidité dans un endroit frais et bien ventilé.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et les emballages

Garder les emballages solidement fermés. Ne pas les vider par pression : ces récipients ne sont pas adaptés à cet usage. Fermer avec soin les récipients ouverts et les stocker verticalement pour éviter tout écoulement. Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Incompatibilité de stockage

Tenir à l'écart des matières fortement acides ou alcalines ainsi que des agents oxydants.

Autres indications concernant les conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients correspondant à l'emballage d'origine. Respecter les informations portées sur l'étiquette. Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur et de l'ensoleillement direct. Tenir éloigné des sources d'ignition.

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 5 / 10

N° de version 4

FR FR 00000000001

5

Température de stockage : DND

Protéger contre le gel.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Des informations détaillées sont données dans les fiches techniques.

08 Section 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Néant

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Le ponçage à sec, le découpage et/ou le soudage autogène du film durci peuvent entraîner un dégagement de poussières et/ou de fumées dangereuses. Si possible, effectuer tout ponçage à l'eau. Si l'exposition aux poussières et fumées ne peut être évitée malgré la mise en place d'une aspiration locale, porter une protection respiratoire appropriée.

Protection des mains

En cas de contact fréquent ou prolongé, il est conseillé d'utiliser un gant de protection testé selon la norme européenne EN 374 : en caoutchouc butyle (épaisseur du matériau : 0,5 mm), caoutchouc nitrile (épaisseur du matériau : 1,25 mm) ou caoutchouc fluoré (épaisseur du matériau : 0,7 mm).

Toujours vérifier l'adéquation du gant à son utilisation au poste de travail (exemples : résistance mécanique; compatibilité avec le produit, propriétés antistatiques).

Suivre les instructions et les informations du fabricant des gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au changement des gants.

Changer les gants dès qu'ils présentent des détériorations ou les premiers signes d'usure. Il est conseillé d'appliquer une

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 6 / 10

N° de version 4

FR FR 0000000001

6

protection cutanée préventive (crème protectrice).

Protection des yeux

Requise s'il y a risque de contact avec les yeux.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir paragraphes 7 et 12.

09 Section 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect : liquide

Couleur : blanc

Odeur : spécifique

pH : DND

Changement d'état physique

Température d'ébullition /
Intervalle de distillation : DND

Point de fusion /
Intervalle de fusion : DND

Point d'éclair : NA

Température d'auto-inflammation: > 200 °C

Limite inférieure d'explosion : Néant

Limite supérieure d'explosion : DND

Pression de vapeur : DND

Densité : 1,370 g/cm³ à 20°C

Solubilité : miscible à l'eau

Viscosité : =100/6 s à 20°C ISO 2431

10 Section 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage décrites au paragraphe 7.

Stabilité chimique

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 7 / 10

N° de version 4

FR FR 0000000001

7

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter

Matières incompatibles

Tenir à l'écart des matières fortement acides et alcalines et des oxydants afin d'éviter les réactions exothermiques.

Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote.

11 Section 11: Informations toxicologiques

Le produit n'a pas été contrôlé en tant que tel mais a été classé suivant la méthode conventionnelle (méthode de calcul de la Directive Substances Dangereuses 1999/45/CE).
Autres informations, voir paragraphes 3 et 15.

12 Section 12: Informations écologiques

Cas général

Aucun résultat de test n'est disponible pour ce produit.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Ne pas répandre de produit dans les cours d'eau ou dans les canalisations.

13 Section 13: Indications relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Produits usages

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 8 / 10

N° de version 4

FR FR 00000000001

8

Recommandations

Se conformer aux réglementations communautaires, nationales et locales concernant l'élimination des déchets industriels. Faire transporter et détruire les déchets par l'exploitant d'une installation agréée. En cas de valorisation thermique, ne pas incinérer d'emballages fermés et n'incinérer que dans une installation agréée pour la catégorie de produits à détruire.

Catalogue européen des déchets

Décision 2000/532/CE de la Commission du 3 mai 2000 :

08 01 12

Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Emballage non nettoyé

Recommandations

Les emballages vidés de manière conforme aux réglementations doivent être soumis au recyclage des ferrailles ou au reconditionnement. Les emballages qui n'auraient pas été vidés de manière conforme aux réglementations doivent être éliminés selon la directive 91/689/CEE. Faire transporter et valoriser ces déchets d'emballage par l'exploitant d'une installation agréée. Stocker et mettre à disposition les déchets d'emballage dans des conditions propres à favoriser leur valorisation ultérieure : ne pas mélanger les déchets qui ne peuvent être valorisés selon les mêmes procédés. Valorisation : reconditionnement, recyclage ou valorisation thermique.

14 Section 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

non soumis à la réglementation
(ADR / RID)

Transport maritime

non soumis à la réglementation
(IMDG)

Transport aérien

non soumis à la réglementation
(ICAO-TI / IATA-DGR)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
aucun(e)

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 9 / 10

N° de version 4

FR FR 00000000001

9

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention
MARPOL 73/78 et au recueil IBC
non applicable**

Autres informations

15 Section 15: Informations réglementaires

Données relatives à la directive COV 1999/13/CE (du produit livré)

Solvants organiques volatils : Néant

COV : < 1 %

Substances CMR volatiles : Néant

Substances halogénées volatiles étiquetées R40 :

Néant

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE)

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIA : g

Valeur limite pour la teneur max. en COV

conformément à l'annexe IIA : 050 g/l(2007)
030 g/l(2010)

Teneur en COV du produit prêt à l'emploi,

ISO 11890-2 : 030 g/l

Réglementations nationales

Classe de danger - eau : 1 (VwVws du 01.08.2005) (Allemagne)

"TA-Luft 86" (Allemagne)

Pourcentage classe 1: -

Pourcentage classe 2: -

Pourcentage classe 3: < 1 %

Code de la Sécurité Sociale (Art. D 461-1) (France)

Tableaux des maladies à caractère professionnel n° :

A15, A9

16 Section 16: Autres informations

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'annexe II du règlement (CE) n°. 1907/2006.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne dégagent pas l'utilisateur de son obligation de procéder à une évaluation des risques conformément à la directive 98/24/CE.

Indications relatives aux dangers des composants mentionnés dans

Fiche de Données de Sécurité
Fiches de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE

Nom du produit: **FIXOPRIM BLANC 12,5 L**

Code du produit : **D140-0042 2125**

Date d'impression : 26.09.2012

Révisée le : 21.06.2011

Page 10 / 10

N° de version 4

FR FR 0000000001

10

le paragraphe 3.

Pour les systèmes multi-composants, tenir compte des données de sécurité de tous les composants.

Explication des abréviations :

DND données non disponibles

NA non applicable

VLE Valeurs limites d'exposition à court terme - France

VME Valeurs limites de moyenne d'exposition - France

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduites des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.